

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/S-11/AC.1/5
6 septembre 1980

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION SPECIALE DE LA ONZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE
Point 7 de l'ordre du jour

EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'INSTAURATION DU NOUVEL
ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET MESURES APPROPRIEES POUR
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE



Lettre datée du 4 septembre 1980, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, au nom du Gouvernement belge, une note explicative du Pacte pour une croissance solidaire que la Belgique propose à l'attention de la communauté internationale.

La proposition belge s'inscrit dans le cadre des recherches entreprises en vue d'organiser un transfert massif et intensifié de ressources vers les pays en développement, transfert qui devrait être capable de contribuer également à une relance de la croissance de l'économie mondiale et de favoriser la mutation positive tant des économies développées que celles en développement.

La proposition belge est donc complémentaire à celles formulées notamment par la Suède, l'Autriche, le Mexique et le Venezuela.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au titre du point 7 de l'ordre du jour.

Je souhaiterais également que la proposition belge fasse l'objet d'un examen à l'occasion de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, en application de la résolution 34/189 de l'Assemblée en date du 18 décembre 1979 sur l'accélération du transfert de ressources réelles aux pays en développement et soit soumise aux organes des Nations Unies compétents en la matière.

Le Chargé d'affaires a.i. de la Belgique
auprès des Nations Unies,

(Signé) George M. J. ELLIOTT

Annexe

UN PACTE POUR UNE CROISSANCE SOLIDAIRE

INTRODUCTION

Les transferts de ressources vers les pays en développement revêtent une importance cruciale pour l'avenir économique et social de ces pays. Cela est particulièrement vrai pour les pays en développement non exportateurs de pétrole et, parmi eux, les pays les plus pauvres qui doivent faire face aux renchérissements aussi bien de leurs importations d'énergies fossiles que de biens d'équipements et produits manufacturés en provenance des pays industrialisés.

Si l'on veut, dans le cadre du dialogue Nord-Sud, éviter une confrontation permanente et promouvoir une réelle coopération, il importe d'assurer, avant tout, le maintien et même l'accroissement du niveau de l'aide publique aux pays en développement. La proposition de conclure un "Pacte pour une croissance solidaire" entre pays industrialisés ou pays riches, à quelque bloc politique ou idéologique qu'ils appartiennent, s'inscrit dans le cadre d'une recherche des moyens d'organiser un transfert de ressources intensifié et cohérent en faveur des pays en développement, laquelle a déjà suscité d'intéressantes propositions dans le rapport Brandt et de la part de pays comme la Suède, l'Autriche et le Mexique. Ce Pacte a pour but de donner une impulsion nouvelle aux transferts de pouvoirs d'achat vers les pays en développement, en liant notamment l'accroissement de l'aide publique aux taux de croissance des pays donateurs. Cette impulsion est d'autant plus nécessaire que :

La situation dans le tiers monde reste préoccupante;

L'aide publique au développement est insuffisante et stagne;

Les transferts privés s'orientent surtout vers les pays en développement à revenu intermédiaire dont l'endettement s'est dangereusement accru.

A. La situation dans le tiers monde

En dépit des progrès économiques incontestables réalisés en un quart de siècle par les pays en développement globalement considérés, un grand nombre d'entre eux n'ont pas encore réussi un véritable décollage économique et n'offrent au stade actuel que des perspectives de développement restreintes. Le fossé entre pays riches et pays très pauvres a continué à s'approfondir au fil des ans et semble dans certains cas insurmontable, tandis que plus de 800 millions d'êtres humains vivent encore dans le dénuement le plus total et connaissent la faim.

Ces chiffres sont décourageants. La hausse de 5,4 p. 100 du produit national brut des pays en développement durant la période 1950-1975, ne s'est traduite que par une croissance de 3 p. 100 du revenu par tête, laquelle reste inférieure à celle atteinte dans les pays industrialisés qui est de plus ou moins 3,4 p. 100. De plus, les taux de croissance réalisés sont très différents selon qu'ils concernent les pays en développement les plus pauvres (lesquels regroupent plus ou moins 70 p. 100 de la population du tiers monde) ou les autres, mieux lotis. Les taux ont été faibles, voire négatifs, pour la première catégorie et nettement plus favorables pour la seconde.

/...

Globalement considérés les besoins du tiers monde en aides et financements extérieurs restent énormes et auront tendance à croître substantiellement, du moins si l'on veut réellement que s'améliore le sort des pays les plus pauvres et que se continuent les progrès réalisés par les pays en voie de décollage économique.

Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le volume annuel d'aide publique additionnelle souhaitable pour assurer, par exemple, un taux de croissance modeste de 4,5 p. 100 l'an de 1980 à 1982 aux 48 pays en développement ayant un revenu inférieur à 450 dollars en 1978 serait de 11 milliards de dollars, soit plus ou moins le double du volume actuel.

En 1978 l'ensemble des transferts nets vers les pays en développement a atteint 79,6 milliards, c'est-à-dire, quatre fois plus qu'en 1970 (19,7 milliards) en prix courant et deux fois plus en terme réel.

Ces transferts se répartissent de la manière suivante :

Aide financière	plus ou moins 30,3 p. 100
Flux financiers multilatéraux (aux conditions du marché)	plus ou moins 4,1 p. 100
Flux bilatéraux (aux conditions du marché)	plus ou moins 65,6 p. 100

Si le volume des transferts financiers vers les pays en développement a crû de manière spectaculaire en 10 ans, la structure de ces transferts s'est elle aussi modifiée au détriment de l'aide publique. Si, en 1960, 60 p. 100 des transferts vers les pays en développement étaient effectués sous forme concessionnelle, en 1978 les deux tiers l'étaient aux conditions du marché, c'est-à-dire sous forme surtout de crédits bancaires, de crédits commerciaux ou d'investissements directs, souvent inaccessibles aux pays les plus pauvres ou répondant mal à leurs besoins.

B. L'aide publique au développement est insuffisante

Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'aide publique reste très inférieure à l'objectif de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut et a tendance à stagner autour de 0,35 p. 100.

Cependant les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont fourni 78,3 p. 100 de l'aide publique mondiale en faveur des pays en développement en 1973 et plus de 80 p. 100 en 1978. Pour les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, ce chiffre s'élevait à 10,8 p. 100 en 1973 et à 15,2 p. 100 en 1977. En ce qui concerne les pays socialistes de l'Europe de l'Est, leur apport fut de 10,8 p. 100 en 1973 et de 3,2 p. 100 en 1977.

Pour les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'aide publique est par exemple passée de 1,41 p. 100 de leur produit intérieur brut en 1973 à 1,96 p. 100 en 1977. Quant aux pays de l'Europe de l'Est, leurs apports comparés à leur produit intérieur brut sont passés de 0,09 p. 100 en 1973 à 0,04 p. 100 en 1978.

En matière de répartition de l'aide on note que les pays les moins avancés, qui sont une trentaine et regroupent plus ou moins 11,6 p. 100 de la population des pays en développement, voient leur part passer de 10,1 p. 100 en 1971 à 22,9 p. 100 en 1978. Il en va de même, à l'autre extrême, des pays ayant un revenu supérieur à 2 500 dollars, dont la part passe de plus ou moins 4,4 p. 100 en 1971 à plus ou moins 8,4 p. 100 en 1978.

Par contre, globalement considérés, les pays pauvres à revenus inférieurs à 1 000 dollars par tête voient leur part nettement diminuer, puisqu'elle passe de 69,9 p. 100 en 1971 à 59,7 p. 100 en 1978, tandis que la part de l'ensemble des pays ayant un revenu supérieur à 1 000 dollars croît, elle, légèrement passant pour la même période de 20 à 20,6 p. 100.

Un effort considérable en faveur des pays les plus pauvres doit donc être réalisé dans les années à venir. Or, les perspectives d'accroissement du volume de l'aide ne sont pas encourageantes, compte tenu des difficultés économiques sérieuses auxquelles sont confrontés nombre de pays industrialisés.

C. Les transferts privés s'orientent surtout vers les pays en développement à revenus moyens, dont l'endettement s'est dangereusement accru

Ces courants financiers sont liés aux conditions du marché en matière d'intérêts, de garanties et de remboursement et ils ont pour effet, dans la plupart des cas, d'ajouter considérablement aux charges de l'endettement des pays en développement et de grever leurs balances de paiements. Il s'avère en outre que les pays les plus pauvres ne bénéficient guère des apports de capitaux privés et sont, à peu de chose près, entièrement tributaires de l'aide publique.

En 1970, le volume de l'aide publique se montait à 8,75 milliards de dollars et en 1978 à plus ou moins 24,1 milliards de dollars (indice de 1970 = 100; indice de 1978 = 275). Les transferts financiers aux conditions de marché atteignaient, quant à eux, 10,28 milliards de dollars en 1970 contre 52,3 milliards de dollars en 1978 (indice de 1970 = 100; indice de 1978 = 508). Mais les financements privés consentis aux pays en développement ont aussi considérablement accru l'endettement de ceux-ci. Les dettes des pays en développement à moyen et à long termes, qui se montaient à 75 milliards de dollars en 1970, atteignaient 322 milliards de dollars en 1977 et 390 milliards fin 1979. Le service de la dette atteignait, lui, 9,4 milliards de dollars en 1970 et 51,6 milliards de dollars en 1978.

Il importe de noter que les transferts financiers aux conditions du marché marquent une tendance croissante à converger vers les pays en développement disposant déjà de revenus moyens ou qui sont en voie de se transformer en pays nouvellement industrialisés. En 1971, 45,6 p. 100 de l'ensemble des transferts financiers, tant privés que publics, allaient aux pays dont le revenu dépassait 1 000 dollars et en 1978 ce chiffre avait atteint 60,3 p. 100. Dans les cas des pays ayant un revenu inférieur à 400 dollars par tête d'habitant, les transferts financiers privés intervenaient pour 24,9 p. 100 en 1971 et pour 26,4 p. 100 en 1978. Mais pour les pays ayant un revenu situé entre 400 dollars et 1 000 dollars, la part des transferts privés, qui n'était que de 43,3 p. 100 en 1971, se montait déjà à 68,1 p. 100 en 1978. Cette situation eut pour effet d'accroître considérablement l'endettement de ces pays et démontre une fois encore les lacunes de l'aide publique.

I. LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UN PACTE POUR UNE CROISSANCE
SOLIDAIRE

A. L'interdépendance

L'hypothèse de travail, incluse dans l'idée du Pacte pour une croissance solidaire, est celle de l'interdépendance ou de la dépendance réciproque qui lie les pays industriels aux pays du tiers monde. Mais si l'on réduit l'idée d'interdépendance au modèle de relations "pays consommateurs et pays producteurs de matières premières", on donne dans le simplisme. La réalité est plus compliquée que cela.

Dans bien des cas, la dépendance réciproque des pays industrialisés et des pays en développement est déséquilibrée au bénéfice des pays industrialisés. C'est une interdépendance asymétrique. Mais l'inverse se produit aussi, cette fois au détriment des pays industrialisés, si l'on considère, par exemple, les relations entre les pays producteurs de pétrole et les pays consommateurs de produits pétroliers. Pour les pays les plus pauvres du monde, il est exagéré de parler d'interdépendance : pour eux, la situation réelle, c'est leur dépendance.

L'utilisation sans nuances de la notion d'interdépendance a amené les pays en développement à reprocher au pays industrialisés de s'en servir avec l'arrière-pensée de rétablir des relations de type colonial.

C'est pourquoi il est important de poser clairement le principe : partant d'une situation réelle d'interdépendance inégale, il est nécessaire que nous construisions une situation d'interdépendance équilibrée. L'interdépendance équilibrée devient donc un but, ce qui a pour effet de démonter les positions dominantes et d'utiliser plutôt, au maximum, les complémentarités entre pays, à la lumière d'une nouvelle division du travail dans le monde.

Une interdépendance plus équilibrée est donc un concept volontariste, qui s'inscrit dans une optique de coopération et ne peut se concilier avec une idée de confrontation. Il faut dire, dès le départ, que le modèle de coopération visé requiert de profondes modifications de structure dans le système économique international. C'est précisément l'absence de pareilles mutations structurelles, axées délibérément vers ce qu'on a appelé "un nouvel ordre économique", qui risque de provoquer une rupture mondiale, au niveau des structures, dont les conséquences seraient un morcellement du monde en blocs économiques rivaux et dès lors une confrontation dangereuse et nuisible à toutes les parties.

L'évolution sur la voie d'une interdépendance plus équilibrée n'est possible que si la croissance économique est solidaire. Les pays en développement feraient erreur s'ils portaient du principe que leur croissance doit se faire au détriment de la croissance des pays industrialisés. Et inversement, ce serait, de la part des pays industriels, nourrir un complexe de conservatisme débouchant sur une attitude régressive que d'attribuer à la croissance des pays en développement la stagnation de leurs propres économies. Il s'agit donc de rendre solidaires la croissance économique des pays industriels et celle des pays en développement.

Une condition nécessaire à cette évolution, c'est d'organiser un important transfert global du pouvoir d'achat des pays industriels vers les pays en développement. Cette répartition mondiale du pouvoir d'achat devrait susciter de par le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement, une demande pour toutes sortes de biens. Il faut se garder cependant d'une vision keynésienne par trop simpliste du problème, qui consisterait à stimuler simplement la demande, notamment la demande de biens de consommation dans les pays en développement.

Afin que le transfert du pouvoir d'achat ait, sur place, un effet multiplicateur, il doit être canalisé vers les investissements productifs, les améliorations au niveau de la productivité, à commencer par les secteurs les plus prioritaires dans les pays les plus pauvres : développement rural et agricole. En d'autres termes, stimuler la demande de la part des pays en développement, serait une mesure sans lendemain, si elle n'est pas organisée de manière à renforcer la structure et le potentiel économique de ces pays.

Des modifications structurelles sont également nécessaires dans les pays industriels, afin de pouvoir adapter de manière positive leur économie en fonction de cette évolution des pays en développement. Le financement de l'accroissement de la capacité de production du tiers monde ne peut avoir des effets multiplicateurs durables que si les pays en développement trouvent accès aux marchés internationaux. La suppression de toutes les mesures protectionnistes directes ou indirectes est donc une condition impérative qui doit aller de pair, dans les pays industrialisés, avec une politique permanente de reconversion et d'innovation.

C'est dans cette perspective qu'il faut voir le Pacte pour une croissance solidaire. Il est de l'intérêt de pays en développement que le mécanisme de croissance des pays industrialisés ne soit pas compromis. Dès lors, la communauté mondiale toute entière a intérêt à ce que la crise actuelle soit combattue et qu'un climat de libre échange international soit maintenu. Mais il est nécessaire d'adapter les politiques structurelles, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Grâce aux effets multiplicateurs de l'aide extérieure mobilisée dans le cadre du pacte et au flow-back qui en découlerait seraient facilitées des mutations structurelles positives et complémentaires entre les économies des pays développés et celles des pays en développement.

B. La dépolitisation de l'aide

Le Pacte pour une croissance solidaire devrait être un pacte ouvert, s'adressant en ce qui concerne les contributeurs à tous les pays qui ont atteint un niveau suffisant de bien-être. Ceux-ci s'engageraient à dégager annuellement un montant déterminé d'aide publique au développement, suivant des modalités s'inspirant de celles décrites ci-dessous. La proposition viserait tous les pays dont le revenu national par habitant aurait atteint un niveau donné, qu'il s'agisse des pays occidentaux, des pays de l'Europe de l'Est, des pays exportateurs de pétrole ou des pays nouvellement industrialisés.

C. Base possible d'une relance du dialogue Nord-Sud

Une proposition comme celle-ci permettrait aux pays industrialisés de restaurer la crédibilité de leurs intentions vis-à-vis des pays en développement et contribuerait largement à relancer le dialogue Nord-Sud. Concrètement, le Pacte signifierait :

Que les pays participants ne prennent pas à la légère leur promesse d'augmenter l'aide publique au développement;

Que l'aide reçue stimulerait dans les pays en développement une demande adaptée à leur situation et besoins spécifiques, tout en ayant des effets bénéfiques sur l'activité économique des pays industrialisés qui participeraient au Pacte;

Que l'aide au développement serait orientée de manière à stimuler les réformes structurelles positives, tant dans les pays en développement que dans les pays donateurs. L'aide publique au développement deviendrait ainsi un des éléments importants de la mise sur pied d'un nouvel ordre économique mondial plus équitable et mutuellement profitable.

Un tel pacte est susceptible par ailleurs de faciliter grandement la concrétisation de la résolution 129 (V) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session, à Manille, concernant les transferts de ressources réelles aux pays en développement 1/. Dans cette résolution, tous les pays développés donateurs dont l'aide n'a pas encore atteint 0,7 p. 100 du produit intérieur brut sont notamment invités à accroître substantiellement leurs contributions en vue de se rapprocher de cet objectif.

Dans la même résolution figure un plaidoyer en faveur de nouvelles mesures complémentaires en vue de l'introduction d'un certain automatisme dans l'établissement des budgets d'aide au développement. Il est notamment recommandé aux pays donateurs de réserver au moins 1 p. 100 de l'augmentation annuelle de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement.

En liant de manière progressive l'aide publique à l'accroissement du produit intérieur brut, le Pacte pour une croissance solidaire, dont les caractéristiques principales sont exposées ci-dessous, va incontestablement dans le sens de la résolution en question.

II. CARACTERISTIQUES DU PACTE POUR UNE CROISSANCE SOLIDAIRE

1. Le principe de base consiste à lier l'aide à la croissance économique des Etats industrialisés et à moduler leurs contributions en fonction du niveau de bien-être atteint, du rythme de croissance économique pour l'année envisagée, et du niveau déjà atteint par l'aide publique au développement, calculée en pourcentage du produit national brut.

1/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.IV), première partie, sect.A.

2. Modalités éventuelles :

a) Les pays riches seraient tenus de verser leur quote-part au titre de la solidarité dès que leur revenu national par habitant atteindrait, par exemple, 3 000 dollars. Selon les statistiques de la Banque mondiale pour 1977, il s'agirait des pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Certains pays approchent de la barre des 3 000 dollars : Grèce, Irlande, Israël, Singapour et Venezuela. Le calcul du revenu national par habitant devant servir de seuil à partir duquel l'obligation de solidarité prend effet, il devrait s'appuyer sur des statistiques incontestées et devrait faire l'objet d'une évaluation annuelle, tenant compte de l'inflation, des disparités du pouvoir d'achat et des fluctuations des taux de change.

b) Le Pacte vise en priorité à ce que, dans les plus brefs délais, les pays riches consacrent, en pratique, au moins 0,7 p. 100 de leur produit national brut à l'aide publique au développement, conformément à l'objectif fixé par les Nations Unies. Les pays donateurs adhérant au Pacte devraient s'engager à atteindre l'objectif du 0,7 p. 100 et à respecter au moins, pour ce faire, les mécanismes prévus par le Pacte. Les pays qui se refuseraient à réaliser l'objectif des 0,7 p. 100 seraient donc exclus du Pacte et de ses avantages.

c) Si le principe est accepté, il va de soi qu'il faudrait négocier au sujet des modalités du système proposé avec les donateurs et les bénéficiaires intéressés. Partant de leurs intérêts communs, ces partenaires auront en effet à se prononcer sur le montant et les formes que devront prendre les transferts financiers et les objectifs de développement à atteindre et ils devront également se prononcer au sujet des avantages et coûts escomptés. Il devra aussi être décidé dans quelle mesure un contrôle international pourrait être envisagé.

d) La liaison de l'aide publique au développement à la croissance économique : le transfert de fonds publics serait calculé en fonction de la croissance économique réelle par année.

i) Une première méthode consiste à affecter un pourcentage fixe de la croissance économique au transfert en question. En tous cas, ce pourcentage devrait atteindre au moins 0,7 p. 100 de la croissance annuelle, si on veut respecter l'objectif des 0,7 p. 100. Vu que le calcul de la croissance du produit national brut ne peut se faire qu'avec un certain décalage, la contribution au titre de la solidarité pourrait être estimée sur la base de la croissance du produit national brut pour l'année précédente.

- ii) Toutefois, il ne paraît pas indiqué d'appliquer un pourcentage fixe à la croissance économique. Il faut pouvoir moduler suivant l'importance de la croissance économique annuelle. Un pays dont l'économie a connu une croissance de 7 p. 100 devrait en principe apporter une contribution plus importante qu'un pays dont la croissance économique ne dépasse 1 p. 100. En outre, la contribution des pays donateurs devrait être aussi déterminée par le niveau absolu de bien-être et par le revenu national par tête d'habitant.
- iii) C'est pourquoi il serait préférable de choisir un système rendant la contribution progressive et qui tiendrait compte à la fois du niveau de bien-être atteint et de la croissance économique actuelle.

Exemple

<u>Revenu par habitant</u> (Dollars)	<u>Croissance du produit national brut</u> (pourcentage)	<u>Pourcentage de la croissance du produit national brut à affecter à l'assistance officielle pour le développement</u> (pourcentage)
3 000	2	1
5 000	2	1,5
10 000	2	2,5
3 000	4	2
5 000	4	3
10 000	4	5

iv) On peut encore raffiner la formule ci-dessus et travailler par exemple avec une échelle progressive suivant les catégories de revenus auxquelles appartiendraient les différents pays.

Exemple :

Un pays dont le revenu par habitant oscille entre 3 000 et 4 000 dollars prélèverait 0,7 p. 100 sur le premier pourcentage de la croissance annuelle du produit national brut; 1 p. 100 sur le deuxième pourcent; 2 p. 100 sur le troisième pourcent; 3 p. 100 sur le quatrième pourcent, etc.

Pour un pays dont le revenu par habitant se situe entre 7 000 et 8 000 dollars l'échelle pourrait être rendue plus progressive, les pourcentages des contributions pourraient, par exemple, être triplés.

e) Pour donner tout son sens au Pacte pour une croissance solidaire et dans le but de maximaliser les effets bénéfiques devant résulter de sa mise en œuvre, il serait souhaitable de prévoir également, de manière complémentaire ou intégrée au mécanisme de mobilisation d'aide publique, des formules nouvelles de financement visant à orienter de manière plus substantielle et coordonnée les moyens financiers disponibles sur le marché mondial des capitaux ou au niveau du Fonds monétaire international. Cela impliquerait notamment la mise sur pied de mécanismes internationaux de garantie et de bonification d'intérêts susceptibles de rendre ces capitaux accessibles aux pays en développement les plus pauvres, selon des modalités et conditions adaptées à leurs besoins de développement à long terme.

III. CONCLUSIONS

La proposition d'un Pacte de croissance solidaire se fonde sur la nécessité impérieuse de rééquilibrer l'interdépendance entre pays riches et pays pauvres et de consolider la coopération Nord-Sud en fournissant des critères objectifs, automatiques et progressifs en matière de mobilisation et de répartition de l'aide publique. Elle s'inscrit parmi les démarches visant à élaborer des mécanismes cohérents, souples et mutuellement profitables de transferts intensifiés de ressources vers les pays en développement.

Alors que l'aide publique au développement durant les années 70 n'a atteint, comme déjà souligné, qu'à peine la moitié de l'objectif de 0,7 p. 100 pour la première stratégie du développement, des calculs effectués sur la base de la proposition belge (voir l'appendice ci-dessous) montrent que si le modèle de répartition proposé par la Belgique avait été appliqué depuis 1970 par les pays du Comité d'aide au développement 2/, le volume de l'aide publique dispensé par ces pays aurait atteint 0,97 p. 100 en 1978 tandis que la croissance annuelle de l'aide publique au développement aurait été de 17,6 p. 100.

Selon le modèle proposé, l'évolution de l'aide publique au développement est très dépendante du taux de croissance des économies des pays donateurs. C'est ainsi, par exemple, que pour 1985, en supposant une mise en œuvre du Pacte depuis 1978 et une très faible croissance du produit intérieur brut des pays donateurs (ce qui correspond aux perspectives actuelles), la part de l'aide publique au développement atteindrait 0,49 p. 100 et le taux de progression annuel serait de 11,8 p. 100, soit de toute manière, un niveau et un taux de progression de l'aide supérieurs à ceux qui ont été réalisés durant les années 70.

A l'amélioration de l'aide des pays du Comité d'aide au développement s'ajouteraient, dans le cadre du Pacte, les contributions des pays de l'Est et celles des pays en développement nouvellement industrialisés, dont le revenu moyen par tête d'habitant dépasserait le seuil des 3 000 dollars.

2/ Les pays du Comité regroupent 17 pays industrialisés occidentaux donateurs d'aide publique.

Il en résulterait pour les pays du tiers monde un accroissement très important d'aide publique susceptible de permettre à la Stratégie pour la troisième Décennie du développement des Nations Unies de réaliser effectivement les objectifs ambitieux qui seront les siens, alors que, au stade actuel, la crédibilité même de la nouvelle stratégie est, au départ, hypothéquée par les perspectives globalement peu encourageantes en matière d'aide publique au développement.

La Belgique convie ses partenaires de la communauté internationale et les instances concernées des Nations Unies à une réflexion en profondeur sur toutes les questions concernant le fonctionnement du Pacte de croissance solidaire proposé.

Appendice

AUGMENTATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT SELON L'ECHELLE
RETENUE A TITRE EXEMPLATIF PAR LA PROPOSITION

Imaginons des hypothèses de croissance du produit intérieur brut de 1 p. 100
à 5 p. 100.

1. Croissance du produit national brut de 1 p. 100

Implication de la proposition : l'augmentation de l'aide publique au
développement se limite à 0,7 p. 100 de la croissance du produit national brut.

On enregistrerait qu'une progression infime de l'aide

2. Croissance du produit national brut de 5 p. 100

Implications de la proposition :

0,7 p. 100 sur la première tranche

1 p. 100 sur la tranche de 1 p. 100 à 2 p. 100

2 p. 100 sur la tranche de 2 p. 100 à 3 p. 100

3 p. 100 sur la tranche de 3 p. 100 à 4 p. 100.

4 p. 100 sur la tranche de 4 p. 100 à 5 p. 100

Résultat : l'aide publique au développement totale connaîtrait une augmentation
très sensible.

Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'aurait eu la proposition de la
Belgique sur le volume d'aide publique au développement des pays du Comité d'aide
au développement en 1978 et 1985 en se basant sur l'hypothèse de progression ci-dessus
(calcul de l'Organisation de coopération et de développement économiques).

Incidence de la proposition de la Belgique sur le volume APD des pays du CAD
en 1978 et en 1985

(En millions de dollars de 1978 et en pourcentage du PNB)

	Volume d'APD en 1978				Augmentation annuelle moyenne supposée de 1970 à 1978 (Pourcentage)	Volume d'APD en 1985 impliqué par la proposition b/		
	Réal		Impliqué par la proposition a/			Augmentation annuelle moyenne de 1978 à 1985 (Pourcentage)	Millions de dollars	Pourcentage du PNB
	Millions de dollars	Pourcentage du PNB	Millions de dollars	% du PNB				
Australie	588	0,54	966	0,89	9,0	766	0,60	3,9
Autriche	157	0,27	517	0,89	42,0	275	0,40	8,3
Belgique	536	0,55	734	0,75	9,5	640	0,58	2,6
Canada	1 060	0,52	3 070	1,52	22,7	1 470	0,61	4,8
Danemark	388	0,75	330	0,64	9,0	420	0,75	1,1
Finlande	55	0,17	176	0,53	33,2	135	0,34	13,7
France	2 705	0,57	4 856	1,03	9,7	3 850	0,68	5,2
Allemagne	2 418	0,38	4 087	0,64	11,7	3 220	0,41	4,2
Italie	175	0,07	1 559	0,60	21,7	705	0,23	22,0
Japon	2 815	0,23	13 429	1,37	31,8	9 070	0,68	22,3
Pays-Bas	1 075	0,82	1 226	0,94	7,8	1 220	0,82	1,8
Nouvelle-Zélande	55	0,34	157	0,96	23,7	63	0,36	2,0
Norvège	355	0,90	360	0,91	18,6	435	0,90	2,9
Suède	783	0,90	726	0,83	12,7	909	0,90	2,2
Suisse	173	0,20	370	0,42	16,2	218	0,23	3,4
Royaume-Uni	1 472	0,48	1 542	0,50	5,5	1 628	0,49	1,4
Etats-Unis d'Amérique	5 664	0,27	19 390	0,92	18,7	7 516	0,32	4,1
Total pour les pays du CAD	19 882	0,35	53 490	0,97	17,6	32 550	0,49	11,8

a/ Si la proposition avait été mise en oeuvre en 1970.

b/ Si la proposition avait été mise en oeuvre en 1978.